



Fédération
Générale des
Fonctionnaires
Force Ouvrière

46, rue des Petites Ecuries – 75010 PARIS
Tél : 01.44.83.65.55
E-mail : contact@fo-fonctionnaires.fr
Site : <http://www.fo-fonctionnaires.fr>

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Plainte contre X : définir impérativement la chaîne de responsabilités !

Le parquet de Paris vient d'annoncer l'ouverture d'une enquête préliminaire sur la gestion critiquée de la crise du Covid-19 en France. Elle vise notamment les délits de « mise en danger de la vie d'autrui », d'« homicides et blessures involontaires » et de « non-assistance à personne en péril ».

La FGF-FO vient d'avoir confirmation ce jour que sa plainte déposée contre X le 21 avril dernier, avec le soutien du Cabinet d'Avocats TTLA et Associés, pour mise en danger de la vie d'autrui et omission de combattre un sinistre fait bien partie de cette enquête.

Nous nous félicitons de cette décision du parquet de Paris. Pour la FGF-FO cette plainte n'a pas pour objet de viser certaines personnalités politiques mais bien de permettre de déterminer la chaîne de responsabilités dans la gestion de la crise.

Nous ne devons pas revivre une telle situation ! C'est pourquoi nous serons très vigilants sur l'impartialité du parquet de Paris.

Nous n'oublions pas que des milliers de fonctionnaires et agents publics, souvent en 1^{ère} ligne, ont assuré leurs missions en ne bénéficiant pas des matériels nécessaires de protection. Pas plus que nous n'oublions les préconisations gouvernementales contradictoires à tout bout de champ, notamment concernant l'utilisation des masques.

L'ouverture de cette enquête est d'autant plus nécessaire que le Secrétaire d'Etat à la Fonction publique, faisant fi de cette crise et sans en tirer les enseignements, a repris les réunions de l'agenda social le 5 juin dernier en commençant par la suppression des CHSCT.

CHSCT qui par leurs actions ont certainement permis d'éviter une crise bien plus grave en poussant les employeurs à prendre un maximum de mesures pour protéger les agents.

La FGF-FO rappelle sa revendication de relancer un débat de fond sur les missions de service public, leur organisation, et la nécessaire adéquation des besoins et des moyens, à travers la réactivation du Conseil National des Services Publics.

Paris, le 10 juin 2020